

PLAN GENRE 2025-2029

NOTE DE POSITION DE LA FUGEA



FUGEA asbl
Fédération Unie de Groupements
d'Éleveurs et d'Agriculteurs
place l'Illon, 15 | 5000 Namur

Édité par

Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs | FUGEA ASBL
place l'Ilon, 15 | 5000 Namur
081 23 00 37 | info@fugea.be
www.fugea.be

mai 2025



PLAN GENRE 2025 - 2029

NOTE DE POSITION DE LA FUGEA

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Introduction	6
Nos propositions pour le plan genre 2025 - 2029	7
1/ PRODUIRE DES DONNÉES SUR LE GENRE EN AGRICULTURE	7
2/ METTRE EN RÉSEAU LES AGRICULTRICES	8
3/ LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES	8
4/ INFORMER LES AGRICULTRICES SUR LES STATUTS	9
5/ FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS TECHNIQUES	10
6/ ADAPTER LE MATÉRIEL AGRICOLE	10
Conclusion	11

Préambule

Ce document est la première prise de position officielle de la FUGEA concernant le genre en agriculture. Mais pourquoi notre syndicat s'empare-t-il de cette question ? Différents éléments expliquent notre démarche.

Tout d'abord, des agricultrices membres de notre mouvement ont exprimé le besoin d'avoir un espace en non-mixité choisie. La FUGEA a ainsi initié une première rencontre en janvier 2025. Différentes envies ont émergé de ce moment : se former techniquement entre agricultrices, avoir une bulle de parole entre femmes pour partager leurs vécus, réfléchir à la vie sur la ferme, créer un réseau de solidarité entre productrices,... L'enthousiasme des agricultrices est réel et notre syndicat a envie d'accompagner cette dynamique en y consacrant de véritables moyens.

Ensuite, le renouvellement des générations est pour la FUGEA un enjeu prioritaire. Aujourd'hui, la transmission « de père en fils » reste encore largement la norme dans le milieu ; la reprise de l'exploitation familiale par une femme étant encore relativement rare. Pourtant, les chiffres montrent que la situation est grave : seul 22 % des agriculteur·rices ont un successeur connu. L'agriculture ne peut plus se permettre de s'encombrer de stéréotypes de genre et doit désormais accueillir dans ses rangs les femmes et toutes personnes marginalisées désireuses de s'investir dans un projet nourricier. Pour atteindre cet objectif, de sérieuses réformes sont nécessaires, notamment au niveau de la formation agricole.

La FUGEA se bat depuis toujours pour une agriculture durable, autonome, transmissible et à taille humaine. Nous sommes désormais conscient·es que cet horizon ne sera possible qu'en « dégenrant » l'agriculture

INTRODUCTION

D'après les données de Statbel, en Wallonie, « les femmes représentent 29 % de la main-d'œuvre régulière et ont principalement un rôle de conjointe au sein des exploitations agricoles wallonnes ». Lorsqu'on s'intéresse de plus près à leur situation, on observe que les normes de genre – qui définissent les rôles des femmes et des hommes dans nos sociétés – vont façonner le parcours des agricultrices tout au long de leur vie. Apprendre à conduire un tracteur, hériter de la ferme familiale, ou bénéficier d'une retraite digne sont autant de choses qui ont moins de chances d'arriver à une agricultrice qu'à un agriculteur. En effet, malgré des avancées significatives pour la reconnaissance du travail des femmes en agriculture (maxi-statut, gestion commune de l'exploitation, cotitularité des droits), des différences importantes entre agriculteurs et agricultrices subsistent encore aujourd'hui.

En France, le Sénat a rédigé un important rapport d'information qui fait état des nombreuses difficultés spécifiques aux femmes actives dans le milieu agricole. Entre autres, la délégation pointe dans son travail l'accès plus compliqué pour les femmes au foncier et aux capitaux, l'inadéquation de certaines aides aux profils des agricultrices, la persistance des

stéréotypes de genre dans les formations agricoles, les retraites inférieures des femmes, la difficulté d'accès à des postes de gouvernance de la profession, etc.

En dépit de ces inégalités persistantes, les questions de genre en agriculture ont tendance à être reléguées au second plan, tant par les pouvoirs publics que par les organisations professionnelles. Pourtant, dans un contexte où le renouvellement des générations est compromis, mettre de côté la moitié de la population n'est plus une option.

Par ailleurs, les Nations-Unies ont proclamé 2026 l'année internationale des agricultrices, afin de mettre en lumière le rôle crucial des femmes dans l'agriculture et de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans ce secteur.

Nous appelons nos politiques à profiter de ce Momentum international pour faire de la lutte contre les inégalités entre les genres en agriculture une priorité.



NOS PROPOSITIONS POUR LE PLAN GENRE 2025-2029

Ci-dessous, nous étayons 5 propositions pour nous mettre en chemin vers davantage d'égalité entre les hommes et les femmes au sein du milieu agricole wallon et, in fine, améliorer la situation des agricultrices :

1/ Produire des données sur le genre en agriculture

Contexte

En Wallonie, les inégalités entre les agriculteurs et les agricultrices sont peu documentées. A notre connaissance, seule une étude commanditée en 2014 par le Réseau wallon de développement rural¹ a tenté de comprendre les besoins des agricultrices afin de leur apporter un soutien adapté.

En plus de cette étude qualitative, l'ancien ministre de l'Agriculture Willy Borsus a mandaté l'administration pour développer des outils statistiques abordant l'ensemble des caractéristiques propres au monde agricole sous l'angle du genre². Cet objectif, défini dans le cadre du plan Genre 2020 – 2024, visait à combler le manque de données chiffrées genrées. Mais les données fournies sont limitées et nécessitent une actualisation régulière pour assurer la poursuite des objectifs fixés.

Propositions

Nous reconnaissons l'avancée qui a été faite mais soulignons l'importance d'établir (et d'atteindre) des objectifs plus ambitieux : données ventilées par genre disponibles pour chaque année et pour l'ensemble des données portant sur des nombres de personnes. Ces données existent mais doivent être mieux utilisées et analysées. De plus, nous appelons les pouvoirs publics à recenser les agricultrices sans statut afin de disposer de statistiques précises et de mieux cibler les campagnes de sensibilisation.

Par ailleurs, nous manquons de données qualitatives actualisées sur la situation du genre dans l'agriculture wallonne. Plusieurs grands axes d'études ont besoin d'être approfondis :

Renouvellement des générations et installation : Quelles sont les caractéristiques des personnes qui

reprennent (ou créent de nouvelles) fermes (genre, type de ferme, âge, issues du milieu agricole, études, gouvernance, etc.) ? Pourquoi y a-t-il moins de repreneuses que de repreneurs ? Quels sont les freins et les leviers pour les femmes désireuses de s'installer en agriculture ?

Education et formations techniques : quelle est la répartition genrée au sein du corps enseignant et des élèves ? Quel est l'impact des attentes des parents, de l'intériorisation des normes de genre et de la posture des enseignants et enseignantes sur les choix d'orientation des élèves ? Quel est le taux de participation en fonction du genre ? Quels sont les freins et les leviers à la participation des femmes ?

Statuts et droits sociaux : L'accès à l'information concernant les statuts est-il suffisant ? Quelles inégalités entre les sexes les statuts actuels engendrent-ils ?



2/ Mettre en réseau les agricultrices

Contexte

En Belgique, l'agriculture qui était une activité communautaire est devenue un métier s'exerçant principalement en solitaire ou, au mieux, avec la main-d'œuvre familiale. L'agriculture modernisée s'est détachée progressivement de ses liens avec le monde rural, isolant les agriculteurs et les agricultrices. Cette évolution a rendu les espaces de socialisation agricole (syndicat, coopérative, comice, etc.) particulièrement importants pour échanger entre pairs et briser la solitude du métier. Une brève analyse des lieux de socialisation³ montre très clairement la faible proportion de femmes dans les structures agricoles et para-agricoles, les formations continues ou encore les espaces de protestation (manifestation, etc.). Les agricultrices ont ainsi peu de contacts entre elles ou avec leurs homologues masculins, les isolant parfois fortement sur leur ferme.

Propositions

En France, de nombreux groupes de femmes en non-mixité choisie ont émergé ces dernières années. Selon de nombreux témoignages⁴, ces groupes agissent comme des espaces ressources aux moyens multiples (formations techniques, ateliers, groupe de parole) et constituent un outil puissant d'émancipation. Ces espaces sécurisés permettent aux participantes d'échanger librement autant sur les sphères personnelles que professionnelles, et d'amorcer une prise de conscience collective de certains mécanismes récurrents dans les fermes et, plus largement, dans le monde agricole. Selon les expériences françaises⁵, ces groupes renforcent la confiance personnelle des participantes et leur autonomie. Ils permettent aussi aux femmes de sortir de l'isolement et de gagner en visibilité dans un domaine largement dominé par les hommes.

Des moyens ont récemment été dégagés au sein du Réseau PAC⁶ pour soutenir les agricultrices wallonnes, notamment à travers une mise en réseau. Nous participons depuis le début à cette dynamique. Par ailleurs, la FUGEA a également initié un groupe d'agricultrices en non-mixité début 2025. De plus, la FUGEA fait partie du GT Féminisme(s) d'Agroecology in Action (AiA) depuis sa création. Pour structurer les agricultrices sur le long terme et porter des revendications politiques, notre syndicat a besoin d'un financement spécifique. En effet, investir la question du genre en agriculture demande de réels moyens ainsi que la collaboration entre différents acteurs et actrices du secteur.



3/ Lutter contre les stéréotypes

Contexte

Des enquêtes quantitatives en France et en Wallonie démontrent une répartition extrêmement genrée et stéréotypée des tâches. Les agricultrices prennent quasi entièrement à leur compte la charge administrative de l'exploitation. Dans les exploitations d'élevage, elles ont la charge du soin aux animaux (les veaux en particulier), de la traite et du travail d'astreinte. Les activités de diversification (transformation, vente directe, gîte à la ferme, etc.) sont aussi le lot des agricultrices. Au-delà de toutes ces tâches, les femmes assurent régulièrement une suppléance en donnant des coups de main selon les besoins quotidiens. Les agriculteurs s'occupent quant à eux principalement des travaux agricoles dans les champs, de l'entretien des machines agricoles, de l'alimentation du bétail et de toutes les activités « nécessitant » une force musculaire particulière. La division traditionnelle du travail amène ainsi les hommes à exercer les activités d'extérieur, visibles, davantage flexibles et reconnues par le secteur.

Propositions

Lutter contre les stéréotypes de genre est un travail de longue haleine qui nécessite un faisceau de mesures complémentaires et évolutives.

Tout d'abord, nous proposons de mettre en place une formation des services d'encadrement du monde agricole aux inégalités de genre dans le

secteur. La sensibilisation sur les stéréotypes doit s'étendre à tout le milieu agricole, par exemple via des campagnes de sensibilisation sur les clichés et les violences sexistes et sexuelles. Valoriser et diffuser des exemples de fermes et d'entreprises où les tâches ne sont pas réparties de manière genrée pourrait également aider à changer les mentalités.

Nous recommandons aussi d'organiser des interventions dans les structures d'enseignement agricole, professionnel et général, en s'appuyant sur des témoignages de femmes rurales (théâtre forum, documentaire, podcast) pour sensibiliser les jeunes à la « puissance » des stéréotypes.

Dans le cahier de charge des conventions à destination des structures agricoles, il nous semble nécessaire de mettre l'accent sur l'importance de la diversité des potentiels intervenants en privilégiant des femmes pour les thématiques techniques.

Bien que très controversée, la mise en place de quotas peut aussi contribuer à assurer un équilibre dans lieux de prise de décision, et ainsi de mieux prendre en compte les besoins des femmes. A cet égard, le collège des producteurs pourrait être un projet pilote intéressant pour imposer une parité des représentants au sein de chacune des filières.



4/ Informer les agricultrices sur les statuts

Contexte

En Belgique, les agricultrices ne disposaient d'aucune protection sociale propre avant 1989, bénéficiant avant cette date uniquement des droits dérivés de leur époux. En 1997, le Parlement Européen a voté une résolution pour inviter les États membres à établir une protection sociale (appelé "mini-statut") pour les conjointes aidantes des travailleurs indépendants. En Belgique, le mini-statut devient ainsi obligatoire pour tous·tes les conjoint·e·s aidant·e·s à partir de 2003. Il ouvre le droit aux prestations et aux indemnités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité et lors de la période de maternité. A partir de juillet 2005, un maxi-statut, donnant droit à une protection plus complète (pension, soins de santé, etc.), s'impose à tous·tes les conjoint·e·s aidant·e·s. En 2007, une étape supplémentaire est franchie avec la désignation de tout·e conjoint·e aidant·e comme un·e des gestionnaires de l'exploitation. Au-delà de la gestion commune, les femmes deviennent cotitulaires des quotas et des droits octroyés administrativement pour bénéficier des aides de la PAC. En 2015, le paiement redistributif a également été octroyé aux conjoint·e·s aidant·e·s, qui sont majoritairement des épouses d'agriculteurs, au prorata de leurs parts dans l'exploitation. Cette évolution a, dans une certaine mesure, revalorisé la place des femmes au sein des exploitations (acquisition de parts, meilleur revenu).

Pour avoir un impact concret au niveau du terrain, ces avancées importantes doivent être vulgarisées auprès du secteur. L'enquête menée en 2014 auprès des agricultrices wallonnes montre que le premier besoin exprimé par celles-ci est de pouvoir disposer d'une information fiable et bien vulgarisée. Un des thèmes prioritaires cité par les femmes ayant fait le choix d'une profession agricole concerne leurs différents statuts et leurs implications.

Propositions

Nous recommandons l'organisation de campagnes d'information régulières sur le statut des femmes en agriculture et une sensibilisation des agricultrices en activité à l'importance d'avoir un statut et aux préjudices liés à l'absence de couverture sociale, notamment en cas de divorce. Dans ce cadre, nous proposons d'imposer un module sur cette thématique dans le cadre des cours de gestion et économie agricole (ancien cours B).

Nous suggérons aussi l'instauration d'un rendez-vous systématique qui viserait à informer les candidat·es à l'installation, sans oublier celles et ceux qui s'apprêtent à rejoindre leur conjoint·e chef·fe d'exploitation, sur les différents statuts envisageables et les garanties qui leur sont associées (protection sociale, régime matrimonial, éventuel divorce, repos de maternité, conséquences sur la transmission, les donations et les successions).

5/ Faciliter l'accès aux formations techniques

Contexte

Le référentiel masculin de l'agriculture persiste et contribue à produire des différences entre les genres dans un certain nombre de domaines, notamment au sein des établissements de l'enseignement agricole où les hommes restent majoritaires. Cette situation s'explique notamment par la permanence d'une socialisation genrée des enfants au sein des familles. Les filles sont souvent destinées à partir de l'exploitation pour trouver un boulot salarié ou pour travailler dans la ferme de leur époux, les éloignant bien souvent des formations techniques.

Le manque de transmission des savoirs et savoir-faire aux femmes issues de familles agricoles handicape sérieusement leur installation et sape leur sentiment de légitimité.

Propositions

Pour remédier à cette situation, les écoles agricoles doivent communiquer de manière inclusive vers le grand public afin que les femmes aient la possibilité de se projeter dans les métiers plus techniques. Au sein des formations, nous préconisons de sensibiliser sur la création d'entreprise par des femmes au moyen d'interventions sur des témoignages de femmes rurales. Par ailleurs, il est aussi nécessaire de former le corps enseignant des écoles agricoles sur les questions de genre afin qu'ils traitent de manière égale chaque élève, quel que soit son genre.

Au niveau des formations professionnelles agricoles (cours de perfectionnement), nous souhaitons proposer des formations techniques en non-mixité (soudure, permis G, etc.) pour faciliter l'appropriation des engins et des savoirs techniques.

6/ Adapter le matériel agricole

Contexte

Le matériel agricole fait partie du quotidien des agriculteurs et des agricultrices. Pourtant, l'évolution du machinisme agricole n'est jamais interrogée, et son impact sur les femmes encore moins. Alors qu'une étude⁷ démontre qu'en moyenne les femmes atteignent 66 % de la force maximale des hommes, des opérations complètement manuelles sont encore nécessaires sur un grand nombre de machines. Dans de nombreux cas, les valeurs de force prises en compte dans les normes relatives aux machines agricoles sont trop élevées pour les agricultrices.

Par ailleurs, les améliorations ergonomiques sont généralement pensées par les hommes et pour les hommes, faisant fi de la mixité des morphologies et des physiologies.

Cette absence de considération des femmes dans le machinisme agricole impacte leur santé et limite leurs ambitions professionnelles.

Propositions

Nous demandons la généralisation de l'adaptation ergonomique des outils, matériels et équipements agricoles à la morphologie féminine, de sorte que la force physique ne soit plus un critère discriminant, notamment au niveau de l'apprentissage ou des stages. Dans ce cadre, une réflexion doit être menée pour formuler des exigences à l'égard des fournisseurs afin de permettre à tous les utilisateurs et utilisatrices de machines agricoles de travailler avec elles de manière sûre et ergonomique.

Nous appelons aussi les pouvoirs publics à soutenir l'autonomisation des paysannes dans la conception et l'auto-construction d'outils.

CONCLUSION

Nous ne pourrons atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes au sein du monde agricole qu'en mettant cette question à l'agenda des politiques publiques, de la recherche et du secteur lui-même. En effet, l'égalité est un sujet technique comme un autre qui mérite des outils et pas seulement de la négociation privée. La mise en place de ces outils nécessitera des budgets spécifiquement dédiés, sur le long terme.

Une lutte ambitieuse contre les inégalités de genre bénéficierait évidemment aux femmes mais aussi à l'ensemble du secteur. Les défis du monde agricole sont nombreux : renouvellement des générations, adaptation aux changements climatiques, évolution des pratiques vers plus de durabilité... Pour les relever, l'agriculture wallonne a besoin de toutes les femmes désireuses de s'y investir !

CONTACTS FUGEA

Notre équipe politique reste à votre disposition pour discuter de ces enjeux cruciaux.



Marie-Aline Cornue
Administratrice et membre de la section locale de Namur



Pauline Duvivier
Chargé de mission formation
pad@fugea.be



Fannie Jenot
Chargé de mission transmission
fj@fugea.be



Astrid Ayrat
Chargé de mission politique installation et transmission
aa@fugea.be



FUGEA asbl
Fédération Unie de Groupements
d'Éleveurs et d'Agriculteurs
place l'Ilon, 15 | 5000 Namur